



COMMUNIQUE

00000003  
N°

02911 m /C/CCAA/DG/DT/SDMP/BMDT du 01 AVR 2026

Portant annulation de la Demande de Cotation N°000044/DC/CCAA/CIPM/2026 du 19 février 2026 POUR LE RECRUTEMENT D'UN COURTIER POUR LA GESTION DU FONDS MALADIE DES DIRIGEANTS, DU PERSONNEL DE LA CCAA AINSI QUE LEURS FAMILLES.

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) porte à la connaissance des entreprises ayant participé à la Demande de Cotation susmentionnée qu'elle est annulée.

Ces derniers sont invités à solliciter la restitution de leurs cautions de soumission conformément à la réglementation en vigueur.

Copie :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ CIPM/CCAA ;
- ✓ Soumissionnaires ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chronos.



Paule ASSOUMOU KOKI